

Crampons pour la glace : réduire les coûts et protéger à tout coup !



Charles Girard
Agent de gestion du personnel
CSSS de la Vieille Capitale (CSSSVC)



Martial Perron
Agent de gestion du personnel
CSSS de la Vieille Capitale (CSSSVC)

En 2009, le CSSSVC implantait l'utilisation de sous-semelles antidérapantes pour contrôler les risques de chute sur les surfaces glacées lors des déplacements des employés du soutien à domicile (SAD) des sept CLSC de son territoire¹. Cinq ans plus tard, en octobre 2014, le Service de santé a vérifié l'impact de cette mesure.

Rappelons d'abord que la démarche visait deux objectifs : préserver l'intégrité physique de nos travailleurs afin d'éviter des incidents/accidents et économiser des coûts. Les travailleurs avaient été impliqués dans le choix des différents types de sous-semelles à crampons². Le coût des modèles analysés variait entre 22 \$ et 30 \$ la paire.

Pendant un mois, un groupe d'infirmières a essayé les sous-semelles retenues. À l'aide d'une grille, elles étaient invitées à évaluer trois critères : ajustement, adhérence et résistance. Après compilation des données, le choix s'est arrêté sur le modèle *VGet-A-Grip*. Ces semelles sont faciles à enfiler au bout des chaussures.

Un investissement qui rapporte

En 2009, nous avons évalué que 200 auxiliaires en santé et services sociaux (ASSS) nécessiteraient cette mesure. L'investissement initial de 6 960 \$ a permis d'équiper toutes les ASSS qui le souhaitaient et 40 intervenants du SAD, principalement des infirmières. L'achat de masse a permis d'économiser 25 % du coût total. De la mi-novembre 2011 à la fin janvier 2014, le coût des achats de semelles a été de 5 612 \$ pour 160 paires (environ 35 \$ chacune), soit une moyenne de 1 870 \$ par année.

De 2006 à 2008, les coûts d'indemnisation des 30 lésions professionnelles occasionnées par une chute sur la glace étaient de plus de 40 000 \$, excluant les facteurs de chargement (277 journées perdues). Après quatre ans, 2010 à

Après quatre ans, il n'y a eu que deux lésions, soit une baisse de 94 % !

2013, il n'y a eu que deux lésions, soit une baisse de 94 % ! Comme le montre le **tableau**, les coûts ont été réduits à 6 900 \$, soit une baisse de 83 % (61 journées perdues). Les coûts moyens annuels entre les deux périodes sont passés de 13 333 \$ à 2 338 \$, soit une diminution de 83 %. Tout un changement !



Les crampons VGet-A-Grip : la lettre « V » réfère à la forme du relief et la disposition des crampons sous la semelle. Six courtes pointes en carbure de tungstène de 1,5 mm de longueur rendent les semelles antidérapantes. Disponibles en quatre grandeurs pour les femmes et les hommes.

Distributeur : Sylprotec, 514 388-5551 - www.sylprotec.com

Fabricant : Due North, Surefoot Corporation, 1 800 722-3668
www.duenorthproducts.com

SONDAGE SUR L'UTILISATION DES SOUS-SEMELLES ANTIDÉRAPANTES (22 ASSS)

90 %	mentionnent que les crampons sont utiles
70 %	les utilisent l'hiver
55 %	les jugent faciles à mettre et à enlever
55 %	les portent tout en conduisant
50 %	les portent le lendemain d'un dégel ou après avoir failli tomber sur une plaque de glace
44 %	les portent toute la journée
38 %	les ont renouvelées en raison de l'usure
20 %	disent que les crampons se portent en tout temps
5 %	ont subi un accident en glissant sur une plaque de métal

Évaluation de la satisfaction

En octobre 2014, le Service de SST du CSSSVC a effectué un sondage pour vérifier les conditions d'utilisation des sous-semelles antidérapantes. Une cinquantaine d'ASSS susceptibles de les porter ont été sollicitées et 22 ont répondu à un questionnaire sur leur utilisation (**encadré**).

La majorité des intervenants se déplacent en automobile et les ASSS effectuent au minimum quatre visites par jour. Plus de la moitié ont mentionné porter les crampons en conduisant. Depuis cinq ans, aucune ASSS ou infirmière

La possibilité de garder les crampons en conduisant est probablement un des facteurs qui a facilité leur utilisation.

n'a mentionné de difficulté à cet égard et aucun accident n'a été rapporté concernant le fait de les conserver pour conduire.

Nous avons vérifié les consignes du distributeur et du fabricant. Le distributeur n'a pas reçu de plaintes de travailleurs concernant une gêne lors de l'utilisation des pédales de conduite. Sur l'emballage, le fabricant mentionne qu'il faut utiliser cet équipement avec prudence lorsqu'on se déplace sur une surface dure ou polie, comme le granite ou le marbre, sur les échelles et lors de la conduite automobile.

Un franc succès

La possibilité de garder les crampons en conduisant est probablement un des facteurs qui a facilité leur utilisation. Nous sommes heureux d'observer une relation directe entre la mise en place d'une mesure de prévention en 2009 et la diminution de la fréquence et de la gravité des accidents du travail pour les quatre ans suivant son application. Même si porter des crampons à glace n'apporte pas le soleil plus rapidement, ils ensoleillent votre santé plus longtemps ! ■

RÉFÉRENCES

1. GIRARD, Charles. « La prévention au service des employés du soutien à domicile », *Objectif prévention*, vol. 32, n° 3, 2009, p. 23.
2. PROTEAU, Rose-Ange. « Cramponnez-vous à la glace » *Objectif prévention*, vol. 30, n° 1, 2007, p. 3-6.

LÉSIONS OCCASIONNÉES PAR UNE CHUTE SUR LA GLACE

	Nombre de lésions	Nombre de jours perdus	Nombre de jours en travaux légers	Coût total pour la période (3 ans)
2006 À 2008	30	277	269	40 000 \$
HIVER 2009-2010 À 2013	2	61	0	9 351 \$
ÉVOLUTION	↘94 %	↘78 %	↘100 %	↘77 %